

DEC122774DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain TROGNON, directeur de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de Recherche en économie et statistique, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC07A002DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 2773, intitulée « Groupe de Recherche en économie et statistique », dont le Directeur est Monsieur Alain TROGNON ;

Vu la décision n° DEC120477INSHS du 12 mars 2012 portant prorogation de deux ans de la durée de l'unité UMR 2773, intitulée « Groupe de Recherche en économie et statistique », à compter du 1^{er} janvier 2012, dont le Directeur est Monsieur Alain TROGNON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, Inspecteur général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis KRAMARZ, délégation est donnée à Madame Dominique IDIR, Attachée statisticienne aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Malakoff, le 30 Octobre 2012

Le Directeur d'unité
Alain TROGNON